

SELARL AXIO Avocats



Marcel-Aimé VEINAND

*Avocat
Ancien Bâtonnier*

Virginie EICHER – BARTHELEMY

*Avocat
Ancien Bâtonnier*

Christelle MERLL

Avocat

Béatrice PIEROTTI

*Avocat
Ancien Bâtonnier*

6, Avenue Albert 1^{er} 57100 THIONVILLE
Tél 03.82.53.50.15 – Fax 03.82.53.96.21

Aff. Affaire : Commune de Kuntzig / Hombourger

N/Réf. : 16.00352/CM/CT

R.G. :

Audience : 28.11.2017

BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES

pour :

Commune de KUNTZIG

Monsieur Patrick BECKER

Monsieur Régis PAUL

Monsieur Xavier DE LAZZER

Madame Marie-Claire MARTINY

Monsieur Fabien MARCHETTI

Ayant pour avocat : **Selarl AXIO, agissant par Me Christelle MERLL**

contre :

Monsieur et Madame René HOMBOURGER

Ayant pour avocat Me Engin DOYDUK

dans l'affaire **Commune de Kuntzig / Hombourger** par devant le Tribunal Correctionnel de THIONVILLE.

Pièces communiquées le 27 novembre 2017 :

Pièce n° 1 : procès-verbal de constat de la SCP BLAU & GUFFLET du 26.10.2017

**Guy BLAU
Anne-Catherine GUFFLET
HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES**

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE
2, SQUARE DU 11 NOVEMBRE
57100 THIONVILLE
☎ 03.82.53.36.78 ☎ 03.82.53.11.65
blau.gufflet@huissier-justice.fr
IBAN FR7630087333200007208070274
BIC CMCIFRPP

COPIE _____

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



Dressé le (26) VINGT SIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT.

Par **Anne-Catherine GUFFLET**, *Huissier de Justice associée, membre de la Société Civile professionnelle Guy BLAU - Anne-Catherine GUFFLET, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice, 2 Square du 11 novembre à THIONVILLE, soussignée*

A la requête de :

Monsieur BECKER Patrick, né le 09.07.1965 à Thionville, **Maire de la Commune de KUNTZIG** et domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville de Kuntzig, 2 Grand'Rue ; qui s'est présenté à mon Etude ce jour à 10 heures et m'a exposé que :

Monsieur PAUL Régis, agriculteur habitant DISTROFF a demandé à le rencontrer en septembre 2016 ;

Une réunion s'est donc tenue à la mairie de Kuntzig le Premier Octobre 2016 en matinée ;

Etaient présents les personnes suivantes :

Monsieur BECKER Patrick, exposant susmentionné
Monsieur PAUL Régis,
Monsieur DE LAZZER Xavier, 1^{er} adjoint au maire
Madame MARTINY Marie-Claire, 2^{ème} adjoint au maire
Monsieur MARCHETTI Fabien, un habitant de la Commune

Il me demande de retranscrire la conversation qu'il a eu avec Monsieur PAUL Régis au cours de cette réunion.

Cette conversation a été enregistrée à l'aide de son téléphone portable (06 06 70 66 25) qu'il me remet.

Il me précise que son téléphone était posé sur la table de réunion et visible mais que Monsieur PAUL Régis n'avait pas connaissance qu'il était enregistré.

Déférant à cette réquisition, je me rends sur l'enregistreur vocal présent sur le téléphone qui m'a été remis par Monsieur BECKER Patrick.

J'observe la présence d'un fichier identifié par les éléments ci-après :
« 1 oct.2016 00:59:21 »

Par suite, j'actionne la lecture audio de ce fichier et retranscrits ci-après la conversation qui y figure :

- M. PAUL Régis : Bonjour,
- ADJOINT : Tu veux une chaise ?
- M. PAUL Régis : Non c'est bon.
- ADJOINT : Tu veux changer de place ?
- M. BECKER Patrick : Bon Monsieur PAUL, Donc il y a de nouveau des vaches dans le parc.
- M. PAUL Régis : Il y a de nouveau des vaches dans le parc.
- M. BECKER Patrick : Des vaches donc sont, j'ai fait un petit constat d'huissier, et les vaches sont donc à l'EURL.
- M. PAUL Régis : Ah c'est pas changé encore.
- M. BECKER Patrick : Pas à l'EURL à la SCEA DU JEUNE CHENE.
- M. PAUL Régis : Voilà, ils sont mêmes à jour.
- M. BECKER Patrick : Ils sont mêmes à jour, voilà, donc c'est bien vos vaches alors que vous étiez venu vous voir au mois de juillet pour me demander donc si vous pouviez mettre les vaches dans le parc et je vous ai dit non.
- M. PAUL Régis : Oui.
- M. BECKER Patrick : Je ne vous ai pas dit oui je vous ai dit non puisque ce n'était pas vous le locataire.
- M. PAUL Régis : C'est ça.
- M. BECKER Patrick : Et la commune ne louait pas, ça m'a posé des soucis, donc, apparemment il y a des vaches dans le parc depuis quoi 15 jours.
- M. PAUL Régis : C'est ça.
- M. BECKER Patrick : Je vous ai envoyé un courrier.
- M. PAUL Régis : Oui.
- M. BECKER Patrick : D'accord, en recommandé, en vous demandant de me répondre sur le fait, comment se fait-ce qu'il y ait des vaches dans le parc et qui vous a autorisé à mettre des vaches dans le parc, « conversation inaudible »
On ne vous loue pas le parc à vous. Qui vous a autorisé à mettre ses vaches dans le parc.
- M. PAUL Régis : « conversation inaudible », Parce qu'il y a du monde.
- M. BECKER Patrick : C'est normal, je ne peux pas vous recevoir tout seul.
- M. PAUL Régis : Ouais Euh.
- M. BECKER Patrick : parce que vous, vous n'êtes pas le locataire du parc.
- M. PAUL Régis : non je ne suis pas le locataire du parc.
- M. BECKER Patrick : Donc il y a donc bien quelqu'un qui vous a dit que vous pouviez mettre les vaches dans le parc ?
- M. PAUL Régis : On va dire que je.
- M. BECKER Patrick : Vous avez pris l'initiative de vous-même d'aller mettre les vaches dans le parc si vous ne faisiez pas de bruit.
- M. PAUL Régis : Comme tous les ans, étant donné qu'avant on avait l'autorisation de M. HOMBOURGER de mettre les vaches dans le parc.

Cette année avec l'état de sécheresse et puis les soucis que j'avais déjà, c'est pour ça que j'étais venu vous voir en juillet, parce que

- **M. BECKER Patrick** : Oui, vous aviez des problèmes de fourrage depuis

- **M. PAUL Régis** : Ça reste un parc de 6 hectares, il faut quand même ; ben c'est pas rien. C'est mon exploitation, quand on l'a plus, ça nous gêne. Soit on a des vaches, soit on achète du foin, soit. On a des solutions.

En début d'année on a fait le point, « *conversation inaudible* » c'était le seul parc ouvert qui restait dans toute la région pratiquement.

- **M. BECKER Patrick** : Il n'y avait pas eu de bêtes tout l'été dedans, vous n'aviez pas mis de bêtes dedans.

- **M. PAUL Régis** : Ça c'était pour respecter. Comme vous m'avez demandé de ne pas mettre les bêtes, ça c'était pour respecter comme vous me l'aviez demandé, en gros j'ai tenu le coup, et puis, on a fait tout un moment un cheptel, pour faire en sorte que tout le monde ait à manger, j'ai acheté ça et puis il restait ce parc où on avait l'habitude de mettre les bêtes dedans et donc je me suis permis de remettre les bêtes dedans.

- **M. BECKER Patrick** : Mais pourquoi à ce moment-là, bizarrement les bêtes ont été remises dans le parc il y a 15 jours c'est-à-dire la semaine d'après le jugement du Tribunal des baux ruraux qui nous donnait tort, à la Commune, vis-à-vis de M. HOMBOURGER concernant la sous-location.

Donc Bizarrement il y a cette situation qui est apparue, bizarrement il n'y a pas eu de vaches toute l'année, enfin toute l'année pas toute l'année, depuis que vous étiez venu me voir et que je vous ai fait la remarque, puisque que je vous avais dit qu'il y avait une procédure judiciaire en cours et qu'on était en procès avec M. HOMBOURGER.

D'un seul coup, le procès était clos, effectivement on a été débouté de notre demande de résiliation du bail de M. HOMBOURGER, donc M. HOMBOURGER est toujours locataire de la commune, c'est lui qui a toujours la location du parc puisque la commune a été déboutée dans sa demande de résiliation du bail de M. HOMBOURGER.

- **M. PAUL Régis** : J'ai du mal à suivre où vous en êtes, j'ai autre chose à « *conversation inaudible* ».

- **M. BECKER Patrick** : Le tribunal des baux ruraux a décidé que ce n'était pas fondé en fait la sous-location, parce que la commune a engagé une action en justice, parce que la sous-location est interdite. La sous-location étant interdite, on a engagé une action au tribunal des baux ruraux, qui lui a statué il y a 3 semaines, en disant la sous-location n'est pas prouvée, donc votre demande n'est pas avérée.

Bizarrement le jugement est rendu et on retrouve des vaches de nouveau dans le parc alors qu'il n'y en avait pas pendant toute la saison et il n'y en a pas eu depuis qu'on est en procédure avec M. HOMBOURGER. On était en procédure effectivement, une procédure judiciaire, alors moi je ne comprends pas pourquoi vous avez mis vos vaches comme ça. Si vous les avez mis intentionnellement, moi je suis obligé d'engager une procédure vis-à-vis de vous, si vous vous êtes engagé à les mettre comme ça, vous envahissez un terrain qui ne vous

appartient pas, qui ne vous est pas loué, sans autorisation. Donc si c'est ça réellement ce que vous.

- **M. PAUL Régis** : Intentionnellement, forcément si je les ai mises, c'est que je les ai mises. « *conversation inaudible* ».

- **M. BECKER Patrick** : Vous les avez mises intentionnellement, Elles ne se sont pas trouvées là par hasard.

Elles ne se sont pas retrouvées toutes seules là-bas, vous les avez mis dans ce parc la parce que le locataire vous a donné l'autorisation. Parce que nous on a qu'un seul interlocuteur c'est M. HOMBOURGER.

- **M. PAUL Régis** : Oui de toute façon. M. HOMBOURGER est malade.

- **M. BECKER Patrick** : Il vous a autorisé à mettre les vaches dans le parc.

- **M. PAUL Régis** : Ouais on a, je ne sais pas pourquoi en début d'année on n'avait pas. Moi à chaque fois vous savez bien comment c'est, je ne veux pas ni mettre vous à dos ni M. HOMBOURGER, ça vous le savez.

- **M. BECKER Patrick** : Je sais.

- **M. PAUL Régis** : Enfin ça vous le savez.

- **M. BECKER Patrick** : Je sais mais aujourd'hui moi je suis le Maire et comme je vous ai dit au téléphone. Je suis le Maire et le propriétaire du parc. Donc le propriétaire du parc, je m'inquiète alors que je loue à une personne qui n'a pas d'animaux. D'accord ?

- **M. PAUL Régis** : Ouais.

- **M. BECKER Patrick** : Aujourd'hui, j'ai encore de nouveau des vaches dans le parc, j'ai un procès-verbal qui dit que c'est à vous. Donc moi je ne peux pas comprendre qu'il y ait des vaches dans le parc qui est loué à une personne qui n'en a pas.

Donc après il y a, effectivement, les vaches de M. Régis PAUL, elles sont, vous avez des vaches dans le parc depuis des années.

- **M. PAUL Régis** : Oui.

- **M. BECKER Patrick** : Vous utilisez ce parc depuis des années, depuis même avant 2008. Ça fait des années que M. HOMBOURGER vous sous-loue le parc.

- **M. PAUL Régis** : Ben sous-loue, euh. Ça fait seulement cette année que je vais concrètement savoir, vu que vous savez bien que j'ai repris l'affaire cette année.

- **M. BECKER Patrick** : De votre père

- **M. PAUL Régis** : Concrètement comment mon père s'arrangeait avec HOMBOURGER, j'en sais même rien. Moi depuis que, ça fait maintenant 1 an que mon père ne s'en occupe plus de cette ferme. Le fermage, ça va se passer maintenant dans 1 mois, le paiement des fermages. Donc c'est là que moi je vais aller vers M. HOMBOURGER et que je pourrais. parce que moi M. HOMBOURGER j'ai des contacts téléphoniques avec autour d'une table. j'ai pas.

- **M. BECKER Patrick** : Vous ne vous voyez pas.

- **M. PAUL Régis** : C'est donc autour d'une table que moi je serais intéressé de savoir concrètement ce qui se passe. Parce que depuis le jour où on parle de sous location, ça date déjà d'il y a. c'était une réunion en mairie. « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : La réunion du diagnostic agricole qu'il y avait eu lieu avant le passage du POS en PLU. Donc on a engagé la démarche

de modifier le POS en PLU. Donc votre père était présent à la réunion avec tous les agriculteurs du territoire, j'ai la feuille de présence, il y avait tout le monde M. BRAUER Jean-Paul, BECKER Pierre, THILL Lucien, GROSSE Jean-Paul, le délégué de la chambre de l'agriculture Stéphane HISSINGER, M LAROCHE Pierre de KUNTZIG, LAROCHE sa mère, épouse de LAROCHE Paul, BECKER René de DISTROFF et Roland PAUL.

Tous ces agriculteurs-là étaient là le jour de la réunion et il a été dit clairement que de toute façon M. HOMBOURGER sous-loue des terrains à M. PAUL depuis des années, c'est inadmissible. On ne peut plus rester sur cette situation. Ça a été dit parce que tous les agriculteurs, sauf votre père, enfin votre père a dit ça fait des années que ça se passe comme ça. Les autres étaient quand même, enfin surtout les agriculteurs de KUNTZIG, on dit en plus c'est pas quelqu'un de KUNTZIG et je veux dire ce n'est pas un paysan de KUNTZIG qui loue un le terrain communal de KUNTZIG, depuis des années, c'est quand même pas normal. Donc suite à ça, moi j'ai convoqué M. HOMBOURGER, je lui ai dit écoute, on sait très bien que tu sous-loues les terrains depuis des années, tu n'as plus de bêtes depuis longtemps, tu n'es plus agriculteur, et à ce moment-là, quand on l'a reçu ici en Mairie, et il m'a dit. donc je lui ai proposé de signer un papier un document qui disait on casse le bail à l'amiable. A l'amiable, tout le monde sait dans toute la commune, tous les gens, tout le monde sait que les vaches sont pas à René HOMBOURGER.

C'est une affaire qui court depuis des années. Donc moi j'ai demandé à M. HOMBOURGER, c'est bon, tu n'es plus agriculteur, tu nous rends le bail, on signe là c'est fini, il n'y a pas de négociations ou quoi que ce soit, on signe là, toi tu nous rends le parc, moi je le reprends. Et puis c'est fini on en parle le plus et nous le louerons à des agriculteurs locaux pour leur exploitation.

Et là il m'a regardé et il a dit, d'ailleurs les adjoints étaient là, moi je suis prêt à rendre le parc mais je veux 5000.- € de dommages et intérêts pour la fumure, pour le.

- **M. PAUL Régis** : C'est ce qu'il avait au Maire d'avant en plus.

- **M. BECKER Patrick** : Peut-être je ne sais pas.

- **M. PAUL Régis** : Ca je l'ai déjà entendu dire.

- **M. BECKER Patrick** : Donc moi, je lui ai dit c'est hors de question, je ne vais pas vous laisser 5000.- € alors que vous avez laissé pourrir la clôture. La clôture elle est en très mauvaise état, elle est pourrie. Il dit c'est moi qui l'ai faite.

C'est pas vrai c'était pas lui, c'était Joseph THILL, j'ai une attestation.

- **M. PAUL Régis** : Vous m'avez dit que ce n'était pas lui.

- **M. BECKER Patrick** : Donc voilà ce n'était pas lui, donc déjà il mentait, il a laissé pourrir la clôture et il voulait pas. je ne lui demandais même pas de la refaire la clôture, je lui demandais de laisser le parc.

Et lui a voulu 5000.- € et là, c'est hors de question. Il m'a regardé, il nous a regardé et il a dit, ben on ira en justice alors.

Donc nous avons engagé, la commune a décidé, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure au Baux ruraux. Où on a fourni plein de preuves comme quoi M. René HOMBOURGER sous-louait le parc, les preuves sont là, les preuves sont dans le dossier ETC. Malgré tout ça, le

Tribunal des baux ruraux, qui a comme des jurés, c'est des agriculteurs qui connaissent tous René HOMBOURGER.

- **M. PAUL Régis** : Il y a un truc que je ne comprends pas, si j'ai tout capté à l'histoire, vous allez quand même peut-être réussir à résilier le bail l'année prochaine ?

- **M. BECKER Patrick** : Oui, le bail on l'a résilié en bonne et due forme en fin 2017. C'est-à-dire, il faut 18 mois pour dénoncer un bail rural, le terme du contrat de M. René HOMBOURGER arrive en fin 2017. Fin 2017, c'est le terme du bail. Donc 18 mois avant, on a envoyé par huissier, par voie d'huissier, la notification à M. HOMBOURGER comme quoi le bail ne lui serait plus reconduit, au motif qu'il n'était plus agriculteur, donc il n'a plus de raison de louer le parc parce qu'il n'est plus agriculteur. Parce qu'il faut une raison pour casser le bail, pour ne pas reconduire le bail.

- **M. PAUL Régis** : Ok.

- **M. BECKER Patrick** : Et qu'on avait l'intention de le remettre en location à des jeunes agriculteurs.

- **M. PAUL Régis** : Oui oui mais alors pourquoi vous n'attendez pas, comme ça je pose la question. Pourquoi vous vous basez là-dessus alors qu'à la limite fin 2017 on en parle plus.

- **M. BECKER Patrick** : Parce que c'est une injustice.

- **M. PAUL Régis** : C'est ?

- **M. BECKER Patrick** : C'est une injustice. Parce que c'est une injustice, pourquoi ? parce qu'on a été floué, nous on voulait, ça fait 1 an qu'on a engagé la démarche au niveau des baux ruraux. Pour aujourd'hui, pouvoir déjà louer le parc à un agriculteur de KUNTZIG ou autre.

- **M. PAUL Régis** : Oui oui mais vous savez qu'avec M. HOMBOURGER c'est compliqué quand même.

- **M. BECKER Patrick** : Y a pas d'histoire, c'est pas avec M. HOMBOURGER que c'est compliqué. Que ce soit M. HOMBOURGER, Régis PAUL, que ça soit Pierre BECKER, que ce soit Jean-Paul GROSSE, il n'y a pas de raisons que ce soit plus compliqué avec l'un qu'un autre.

- **M. PAUL Régis** : D'accord.

- **M. BECKER Patrick** : Et le conseil municipal, aux vues des éléments et de la situation qui a été décrite lors de la réunion des agriculteurs. On a dit M. HOMBOURGER se fout de votre gueule quoi, depuis des années. Donc aujourd'hui il faudrait qu'il répare ce qu'il a fait. En plus il n'a pas voulu négocier à l'amiable, c'est-à-dire, rompre le bail à l'amiable avec nous et puis ça serait fini, aujourd'hui l'affaire serait terminée, mais il m'a réclamé encore 5000.- €

La commune, la municipalité, a dit c'est inadmissible et en plus il demande 5000.- €. Donc nous on va l'attaquer et on va lui demander de réparer.

- **M. PAUL Régis** : D'accord.

- **M. BECKER Patrick** : Et c'est pour ça qu'on a engagé une procédure en justice, pour que la justice nous donne raison et fasse payer à M. HOMBOURGER les 6000.- € qu'on demandait.

6000.- € vous savez que c'est même pas le cout de la clôture, de la pose d'une clôture, c'est le matériel. On a demandé dans le dossier, on a regardé dans le dossier le nombre de mètres de fil de fer barbelé, les

poteaux qu'il faut pour les remettre, on n'a pas pris la main d'œuvre, on a dit on se débrouillera, on a demandé 6000.- € c'est le matériel. On a pris sur internet, voilà, on aurait pu prendre une entreprise. Une entreprise on lui demandait un devis, ça ne serait pas 6000.- € pour poser une clôture comme ça une entreprise.

- **M. PAUL Régis** : Oui oui bien sûr.

- **M. BECKER Patrick** : Donc vous voyez on n'a pas été en plus méchant, on lui a demandé 6000.- € pour réparer la clôture qu'il n'a pas lui fait. Cette clôture, en plus, il prétend lui au tribunal, il a prétendu devant le juge, il a menti devant le juge en disant la clôture c'est moi qui l'ai fait. Et moi j'ai fourni le document de Joseph THILL, l'attestation qui disait que c'était bien son père qui l'avait fait avant qu'il soit mis en location chez lui. Alors là, il est devenu fou quoi. Le tribunal l'a remarqué, tout le monde l'a vu.

Je veux dire, et donc ça, pour moi, c'est de l'injustice. Donc on s'est battu pour qu'il soit condamné sur le fait, pour qu'il soit condamné, que M. HOMBOURGER soit condamné.

Et qu'il ne soit pas, comment dire, qu'il ne soit pas impuni, je dirai, sur une affaire comme ça où il a floué tout le monde, j'ai même fourni un courrier de 91 je crois. Du Maire de 91 qui avait déjà les mêmes teneurs qu'aujourd'hui de ce qu'on lui reprochait.

- **M. PAUL Régis** : Voilà oui c'est ce que moi je pense. C'est pour ça que les histoires de faire payer le prix de la clôture, ben ça fait longtemps que ça dure.

- **M. BECKER Patrick** : Et bien oui, c'est pas que ça fait longtemps que ça dure. Le puits il n'a pas d'autorisation pour le creuser. Il n'a jamais fait de demande. Si vous creusez un puits quelque part, si c'est un terrain qui est en location, vous êtes sensé avoir l'autorisation du propriétaire, sinon il n'est pas reconnu. A moins que ce soit dans l'état des lieux quand vous prenez le terrain. Si vous vous voulez creuser un puits, vous voulez le faire, vous allez donc améliorer la qualité du terrain, effectivement, vous êtes censé avoir l'autorisation du propriétaire pour pouvoir creuser ce puits.

Il n'a pas d'autorisation, il n'y a rien dans le dossier, il n'a pas d'autorisation à René HOMBOURGER de creuser un puits. Donc le puits, il l'a creusé, il n'a pas demandé son autorisation au propriétaire, il a aucune de raison d'avoir une indemnité.

- **M. PAUL Régis** : Oui d'accord.

- **M. BECKER Patrick** : La clôture c'est pas lui qui l'a faite, il l'a laissé pourrir, donc il devrait la payer et si je vais au terme du bail comme ça. Avec la dénonciation du bail en fin d'année, on va faire un état des lieux, on va lui dire voilà quand il va sortir, il va me demander 5000.- €. Il va me demander 5000.- € en sortie, parce qu'il va vouloir que pour la fumure, comme il me l'a déjà demandé, il n'y a pas de raison qu'il fasse autrement.

- **M. PAUL Régis** : C'est clair.

- **M. BECKER Patrick** : Donc aujourd'hui, c'est pour ça que je passe par des voies judiciaires, par le tribunal, pour ne pas lui payer ces 5000.- € parce que je trouve que l'habitant de KUNTZIG, le kuntzigéois, n'a pas à payer 5000.- € à René HOMBOURGER alors qu'il a pourri le parc communal depuis des années et qu'il le sous-loue et donc qu'il l'utilise à

des fins personnels, pour justement tenir les agriculteurs comme vous, et ça a été dit Monsieur, votre père l'a dit, c'est une monnaie d'échange, une monnaie d'échange.

Si vous ne savez pas pourquoi, ben demandez à votre père il va vous l'expliquer. Il a dit à la réunion c'est une monnaie d'échange.

C'est un terrain qui lui permet, à René HOMBOURGER, ça lui permet en fait de tenir les agriculteurs, et il l'a fait avec René BECKER qui l'a dit à la réunion, qui a dit, moi une fois que j'ai eu une décision qui allait à l'encontre de M. HOMBOURGER, il me sous-louait le terrain et ben il m'a viré du parc, du jour au lendemain. C'est un terrain, comme tous ses terrains qu'il a, alors les autres ils sont personnels à lui, il fait ce qu'il veut avec. Il s'en sert aussi de monnaie d'échange aussi contre vous, il vous tient aussi vous.

- **M. PAUL Régis** : Voilà c'est plutôt ça.

- **M. BECKER Patrick** : Mais ça c'est autre chose, c'est sa vie, il a le droit de le faire.

- **M. PAUL Régis** : Moi lui ce parc communal voilà.

- **M. BECKER Patrick** : Il a le droit de la faire pour les siens. Par contre le parc communal c'est communal c'est interdit.

- **M. PAUL Régis** : Oui oui, on est bien d'accord.

- **M. BECKER Patrick** : D'accord ?

- **M. PAUL Régis** : Oui ok.

- **M. BECKER Patrick** : Donc la situation est là. Moi simplement, je vous ai demandé qui vous a autorisé à mettre les bêtes dans le parc. Si vous me dites c'est M. René HOMBOURGER c'est bien. C'est bien, je veux dire c'est lui qui vous a autorisé à les mettre. Si vous les avez mis comme ça moi je ne peux pas vous laisser avec vos vaches dans le parc.

- **M. PAUL Régis** : Comme chaque année, moi j'ai eu l'aval de M. HOMBOURGER pour mettre mes vaches.

- **M. BECKER Patrick** : Oui donc voilà. Donc maintenant, c'est mon problème avec M. HOMBOURGER, vous vous faites ce que vous voulez, vous les laissez là, ce n'est pas un problème, mais moi c'est à M. HOMBOURGER que j'en ai. D'accord ?

- **M. PAUL Régis** : Ouais.

- **M. BECKER Patrick** : Donc c'est bien.

- « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : Je me doute bien, je sais très bien que vous ne voulez pas de problème avec M. HOMBOURGER. donc vous ne me faites pas de courrier par écrit, je comprends, parce que vous avez peur aussi des retombées de M. HOMBOURGER par rapport à votre exploitation. Parce qu'il est propriétaire foncier, et il vous loue beaucoup de terrains et vous en avez besoin des terrains et ce que je comprends.

- **M. PAUL Régis** : Oui bon là, ça revient à la même chose que par écrit parce qu'entre 2 témoins ...

- « *conversation inaudible* »

Mais bon c'est pas grave, bon c'est comme ça, c'est tout. On a eu une discussion au téléphone, enfin une discussion. Je lui ai dit voilà j'ai eu un accusé de réception, il faut que je réponde. Il m'a dit : ne réponds pas. Bon voilà. « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : Moi, de toute façon ce n'est pas compliqué, je veux dire, moi je vous ai posé une question, vous n'êtes pas le locataire du parc, vous ne nous répondez pas, moi je ne peux pas rester dans cette situation-là.
- **M. PAUL Régis** : Après l'autorisation, vous ne me l'avez pas donné.
- **M. BECKER Patrick** : Je ne peux pas vous donner l'autorisation. Je ne peux pas vous la donner puisque vous n'êtes pas mon locataire.
- **M. PAUL Régis** : De toute façon, il y en a déjà dessus.
- **M. BECKER Patrick** : Il y en a déjà dessus, Donc.
- **M. PAUL Régis** : Moi vous m'avez dit non, ça c'est clair. Donc, comme chaque année on va dire, j'attendais l'aval de M.HOMBOURGER.
- **M. BECKER Patrick** : Oui d'accord.
- **M. PAUL Régis** : Et qui est locataire, bon à la limite, après faut se battre sur le fait que ce soit, ben après il ne faudrait pas prouver la sous-location. Parce que moi au jour d'aujourd'hui je ne peux pas vous dire concrètement, j'en sais rien.
- **M. BECKER Patrick** : Non mais on le sait, ça a été avoué par les agriculteurs que la sous-location elle est, bien sûr, la sous-location elle n'est pas prouvée par de l'argent, il ne vous demande pas d'argent pour le parc.
- **M. PAUL Régis** : Ben comment vous voulez qu'il fasse alors ?
- **M. BECKER Patrick** : Ben il ne vous demande pas d'argent pour le parc, vous n'avez pas de bail. Il ne va pas vous faire un bail, il ne vous fera aucune trace pour ce parc. Aucune.
- **M. PAUL Régis** : Oui mais il va bien, il va bien.
- **M. BECKER Patrick** : Il vous rajoutera sur votre loyer de vos terrains partout que vous avez avec M. HOMBOURGER, vous avez des terrains en locations, il va rajouter une somme dessus et il va dire voilà il y a le parc communal avec. Et ça a été dit, ça a été dit à la réunion des agriculteurs, on a payé un peu plus pour tout, toute la surface de parc qui vous loue. Mais le terrain communal il n'est pas assez bête pour vous faire un papier, donc vous ne l'aurez jamais, de toute façon c'est de l'inégalité en totalité.
- **M. PAUL Régis** : Oui oui mais ça il n'y a pas de soucis, de toute façon je
- **M. BECKER Patrick** : Moi le jour, à la fin de l'année. Moi j'espérais que le bail soit cassé aujourd'hui, c'est-à-dire il y a 15 jours, et auquel cas on avait 1 mois pour solder l'affaire, c'est-à-dire ça y est ok M. HOMBOURGER il n'est plus locataire et puis moi je relouais le parc à quelqu'un, à un agriculteur. Aujourd'hui, en bonne et due forme, pas dans l'illégalité. Pas à quelqu'un qui n'est pas agriculteur, qui n'est plus agriculteur.
- **M. PAUL Régis** : Oui mais bon, vous savez comment que c'est, moi je le connais et moi je ne veux pas chercher la petite bête.
- **M. BECKER Patrick** : Mais je sais, mais il la cherche la petite bête mais nous on va en appel là. La décision, elle ne nous convient pas. Elle ne convient pas à 14 membres, parce qu'il y en avait un qui n'était pas là, à 14 membres du Conseil Municipal, c'est-à-dire à l'unanimité. La décision du tribunal a été déclarée comme une injustice. Il faut bien se rendre compte que la justice a dit il n'y a pas de sous-location et on laisse la location du parc jusqu'à terme à M. HOMBOURGER, alors qu'il

n'est même pas agriculteur. Comment vous pouvez comprendre ça ? et comment vous voulez faire comprendre ça à des conseillers municipaux ? les gens y disent mais il n'est pas agriculteur, il ne peut plus, c'est pas normal. Ils sont à la retraite tous les 2, ils ne sont plus inscrits à la MSA.

- **M. PAUL Régis** : Vous êtes sûr de ça ? oui justement, j'ai encore vu justement parce que je suis en train de bouger des terrains à la MSA et il y a encore des terrains à son nom.

- **M. BECKER Patrick** : Non non. Il est plus à la MSA. La MSA nous a dit qu'ils ne sont plus enregistrés en tous cas à la MSA, il n'est pas enregistré à la MSA. On a vérifié, c'est pas le cas.

- **M. PAUL Régis** : Parce qu'à la MSA il y a 3 ou 4 régimes je crois.

- **M. BECKER Patrick** : Et quand il y a de plus, vous le savez très bien vous avez des contrats de bail, des contrats de baux ruraux qui précisent bien que toutes, d'ailleurs dans votre contrat qu'il y a avec M. René HOMBOURGER, c'est bien précisé que toute modification du statut du loueur, du locataire pardon, du locataire, toute modification de son statut en temps qu'agriculteur ou quoi.

- **M. PAUL Régis** : Ben c'est ce qu'on a fait avec les terrains.

- **M. BECKER Patrick** : C'est ce qu'on a fait avec les terrains de Jean-Paul. Toute modification doit être signalée au propriétaire, et aujourd'hui je n'ai eu aucune modification depuis 1973 sur le bail de M. HOMBOURGER. Lui il est à la retraite, il n'a pas de bête, il n'est plus agriculteur. A la limite, même si sa femme y était, c'est un changement. Donc les gens, le conseil municipal ne comprend pas la décision du tribunal. Et le conseil municipal a 14 voix pour, s'est prononcé, 13 voix parce que sa fille effectivement elle est partie avant, elle est partie elle n'a pas voulu participer au vote. Il y a eu 13 voix pour, il y avait une personne manquante et sa fille qui s'est barrée donc voilà, ça fait 13 voix pour, pour aller en appel. Donc c'est que la décision, ça représente, le conseil municipal représente une ville complète, une commune. C'est pas moi Patrick BECKER.

« conversation inaudible »

Je suis le Maire de la commune, il y a une sous-location avérée par les preuves et tout ce qu'on a rapporté. Les preuves dans le dossier, elles sont toutes là. Le tribunal a jugé en ne retenant pas toutes les preuves à charge. C'est-à-dire qu'il y a eu omission. Il y a eu des preuves qui ont été mises de côté, les vraies preuves, les témoignages, les choses comme ça, ont été mis de côté. Le juge n'en a même pas parlé. Il y a un problème.

- **M. PAUL Régis** : Qui c'est qui a jugé ça ?

- **M. BECKER Patrick** : Les baux ruraux, c'est-à-dire les agriculteurs. Vous, un jour, vous ferez peut-être parti du Tribunal des baux ruraux.

- **M. PAUL Régis** : Ah vous vous êtes toujours aux baux ruraux, avec LEFORT et tout ça ?

- **M. BECKER Patrick** : Oui.

« conversation inaudible »

Voilà vous ne pouvez plus aller plus loin pour l'instant.

- **M. BECKER Patrick** : Ben c'est fini. Là ça a été statué, c'est on a perdu la commune a perdu.

- **M. PAUL Régis** : D'accord. Ah oui mais ce n'était pas allé plus loin, oui forcément.
- **M. BECKER Patrick** : La maintenant on engage, on a décidé en conseil municipal d'engager la procédure en appel, là, on va en appel. Et en appel c'est plus un Tribunal des baux ruraux, c'est la Cour d'Appel de METZ. C'est plus des agriculteurs en fait les jurés, c'est des juges. Et eux vont juger sur l'affaire et vont nous dire, est-ce qu'effectivement M. HOMBOURGER doit continuer à louer le parc ou pas. Est-ce qu'il est toujours agriculteur oui ou non. Si il est agriculteur, est-ce qu'il a des bêtes ou pas. Il n'y est plus de toute façon agriculteur, la MSA a dit il n'est pas agriculteur. Il est à la retraite en plus, il a 65 ans il a l'âge de la retraite, il n'est plus agriculteur. De plus il n'a pas de bêtes et la sous-location est prohibée. Bizarre c'est M. Régis PAUL, enfin ou M. PAUL.
- **M. PAUL Régis** : Oui c'est moi.
- **M. BECKER Patrick** : ou la SCEA DU JEUNE CHENE qui a des bêtes dedans. Ca fait des années que vous mettez des bêtes dedans, il ne faut pas me prendre pour un con et ne pas prendre la population de KUNTZIG pour des cons.
- M. HOMBOURGER il paye 500.- € par an pour la location de ce parc.
- **M. PAUL Régis** : D'accord.
- **M. BECKER Patrick** : Dans sa bonne âme. généreuse avec les autres. ses collègues agriculteurs, il vous le donne sans contrepartie depuis des années. C'est quand même....
- **M. PAUL Régis** : Moi je verrai ça cette année, avant je ne peux pas vous dire, je ne sais pas. Déjà l'achat de mes terres, c'est une catastrophe, donc.
- **M. BECKER Patrick** : Bon on sait.
- **M. PAUL Régis** : Moi je ne peux rien vous dire là-dessus. Forcément.
- **M. BECKER Patrick** : Forcément, il y a contrepartie morale. Il y a contrepartie morale.
- **ADJOINT** : même financière.
- **M. BECKER Patrick** : Peut-être financière, mais financière, je ne peux pas le prouver. Parce que je ne peux pas avoir. il n'est pas assez con pour vous faire un papier.
- **M. PAUL Régis** : Non mais même sur ses terrains, c'est pour ça que moi je risque gros sur autour des trucs comme ça, parce que même sur ses terrains.
- **M. BECKER Patrick** : Parce que même sur ses terrains, il ne fait pas de contrat ! ?
- **M. PAUL Régis** : Bah En tous cas tous ses terrains, moi je n'ai pas en contrat, hein ça c'est clair. Il y a une partie où j'en ai.
- **M. BECKER Patrick** : Même ses terrains personnels, vous n'avez pas de contrats ?
- **M. PAUL Régis** : Ben oui. C'est pour ça que moi je risque gros.
- **M. BECKER Patrick** : Bon ça à la limite il a le droit.
- « conversation inaudible »
- Ben si il a le droit.
- **M. PAUL Régis** : Oui oui oui.
- **M. BECKER Patrick** : Ben moi j'ai un terrain, si j'ai envie de te le prêter, c'est pas du.
- **M. PAUL Régis** : De prêter à titre gratuit.

- **M. BECKER Patrick** : J'ai le droit même sans contrat.
- **M. PAUL Régis** : C'est fiscalement que c'est fiscalement vous.
- **ADJOINT** : c'est fiscalement.
- **M. PAUL Régis** : Fiscalement que vous devez avoir du revenu foncier.
« conversation inaudible »
- **ADJOINT** : foncier non déclaré.
- **M. PAUL Régis** : Quand c'est sur 20 - 50 ares, à la limite on s'en fout, mais bon voilà.
- **ADJOINT** : mais bon sur des hectares effectivement ...
- **M. BECKER Patrick** : Mais ça je ne discute pas, ça c'est ses affaires personnelles, moi je ne vais pas attaquer ses affaires personnelles, je m'en fous.
- **M. PAUL Régis** : C'est pour ça qu'il n'y a pas de contrat.
- « conversation inaudible »
- **M. BECKER Patrick** : Moi, je suis sur le bail, le parc communal qui est à la commune et qui est loué à M. HOMBOURGER, qui n'est plus agriculteur, qui n'a plus de bête et qui depuis des années est occupé par un autre agriculteur qui est de DISTROFF, et qui répond au fait que ce soit une sous-location. Parce que la sous-location, qu'elle soit financière ou morale, elle est prohibée. C'est bien clair. Sinon c'est vraiment on pouvait le prêter le parc communal que M. HOMBOURGER loue, le parc communal tu pouvais le prêter à quelqu'un, il n'y avait pas de problème, donc la loi aurait dit c'est la sous-location au moyen d'argent est prohibée, est interdite. Il y aurait fallu, même morale. Parce que morale c'est bien un contrat moral que vous avez avec lui. C'est un contrat moral puisque vous mettez des bêtes dans son parc, il ne peut pas ignorer que vous mettiez ces bêtes depuis longtemps. Je veux dire que c'est bien qu'il a donné l'autorisation à vous, enfin votre père, enfin exploitant agricole de DISTROFF.
Je veux dire c'est clair comme de l'eau de roche. Ça ne peut pas être décrié cette chose-là, on ne peut pas dire c'est pas vrai il n'y a pas sous-location, puisque c'est pas M. René HOMBOURGER qui a les bêtes dedans.
- **M. PAUL Régis** : Bon et par contre si vous allez plus loin en appel à METZ, est-ce que vous n'arrivez pas à rester avec les documents que vous avez jusque-là. Avant aujourd'hui vous n'arrivez pas à rester avec ça ? Ça passe quand même ? De toute façon vous avez tous dans les pattes là.
- **M. BECKER Patrick** : On a tous dans les pattes mais bon le problème c'est que le tribunal a dit qu'il n'y avait pas de preuve de sous-location. C'est ça la décision du tribunal, il n'y a pas de preuve de sous-location donc le tribunal dit on ne peut pas dire....
- **M. PAUL Régis** : Ça c'est les baux ruraux ?
- **M. BECKER Patrick** : Les baux ruraux.
- **M. PAUL Régis** : Maintenant c'est la cour d'appel de METZ, c'est comme vous dites, si il n'est pas exploitant, si il y a des bêtes dedans, si il a plus de vaches. Machin, bon si eux, plus les preuves avec les attestations que vous avez et tout ça.
- **M. BECKER Patrick** : Oui ben normalement, mais je suis obligé de relancer la procédure avec, ou un nouvel élément, c'est-à-dire, si un nouvel élément, ou alors dire le tribunal s'est trompé mais pour des

raisons, je suis obligé d'étayer ce que j'avance vis-à-vis du tribunal à la cour d'appel. Dire, il y a eu, parce que le Tribunal des baux ruraux a jugé, voilà il a jugé, maintenant si j'estime qu'il y a eu faute, qu'il y a eu erreur dans le jugement puisque la preuve, le jugement je fais appel et il faut que je ramène des éléments peut être supplémentaires qui vont prouver, et encore plus, le fait qu'il y ait sous-location.

Et après comme j'ai dit, ce n'est pas pour lui demander de l'argent, vous le savez très bien. Je m'en fous de l'argent.

- **M. PAUL Régis** : Oui mais c'est au moins d'être libre et puis...

« conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : C'est de l'injustice. Au-delà de la chose, c'est le fait qu'il se fout de notre gueule en fait.

- **ADJOINT** : c'est le fait que lui, il en profite par-dessus le marché.

- **M. BECKER Patrick** : Il se fout de notre gueule, il se fout de notre gueule. Moi je ne peux pas tolérer ça, qu'il se moque de la communauté et de la société où il vivait. Il ne vit plus là mais il a encore des terrains ici. Et je représente la municipalité et je suis dans mon devoir, comme le conseil municipal me l'a confié, parce que c'est le conseil municipal, c'est la représentation de la collectivité. J'ai des témoignages des gens qui en ont marre, des habitants qui disent c'est pas normal, il fait ça depuis des années pour tout le monde. En fait c'est quelqu'un. qui est. voilà il faut faire quelque chose.

- **M. PAUL Régis** : Il se croit au-dessus des lois quoi.

- **M. BECKER Patrick** : Ben on y est presque, puisque la preuve en est le tribunal a dit qu'on n'avait pas raison, en tous cas sur la sous-location, voilà.

- **M. PAUL Régis** : Ok.

- **M. BECKER Patrick** : Voilà, donc moi je dis, vous m'avez bien confirmé que M. HOMBOURGER vous a autorisé à remettre les vaches dans le parc. Donc moi c'est toujours contre M. HOMBOURGER, je n'ai rien contre vous, donc je ne vais pas à l'encontre de la structure DU JEUNE CHENE.

D'abord c'est lui qui vous a autorisé donc s'est lui qui répondra de ça, en tant que locataire. Sinon je suis obligé, si vous me dites, si vous m'aviez dit effectivement que vous êtes de votre plein gré venu dans le parc mettre vos vaches. C'est de votre responsabilité et là je vous fais expulser tout de suite. Il n'y a pas d'autorisation du locataire.

- **M. PAUL Régis** : Ouais ben vous savez dans le monde agricole, enfin dans le rural, il y a tellement de gens qui squatte des champs sans aucun droit, et on ne leur dit jamais rien.

- **M. BECKER Patrick** : Oui je n'ai pas dit le contraire.

- **M. PAUL Régis** : Moi c'est pas ça qui m'aurait fait peur. Ça m'a fait peur de vous dire que je squatte le champ et que c'est M. HOMBOURGER m'a donné l'autorisation. C'est tout ce que je peux vous dire.

- **ADJOINT** : Non mais c'est clair, ça c'est déjà un signe de pression particulière.

- **M. PAUL Régis** : Oui mais bon ben là de toute façon, vous ne montez pas un dossier pour ma charge contre moi. Faites ce que vous

« conversation inaudible ».

- **M. BECKER Patrick** : On continue en appel et c'est tout. Et en appel, on reste sur la même base de toute façon de, base du fond de l'affaire, c'est toujours la sous-location et le fait qu'il ne soit plus agriculteur. C'est tout. On reste là-dessus. Et en appel, j'espère que le Tribunal de la Cour d'appel va effectivement prononcer la rupture du bail et puis c'est tout. Moi c'est ce que je m'attendais, je m'attendais même, je ne m'attendais pas à ce qu'il verse les 6000.- €. A ce que les baux ruraux disent.

- **M. PAUL Régis** : Oui je comprends bien.

- **M. BECKER Patrick** : Je m'attendais simplement à ce que le tribunal dise M. René HOMBOURGER n'étant plus agriculteur, n'est plus agriculteur. Il n'a plus à avoir le parc en location et donc le bail, il y a eu un changement, et en plus il sous-loue, il y a effectivement une cause de sous-location parce qu'il y a le parc qui est occupé et entretenu par un autre agriculteur donc il y a bien sous-location morale dans cette affaire. Il y a des preuves donc M. HOMBOURGER n'a plus besoin de louer le parc, ça ne sert à rien.

C'est tout. Et à partir du moment-là, moi j'étais content, c'est tout. La justice est rétablie, moi c'est terminé. C'est tout. M. HOMBOURGER n'est plus locataire de ce parc là comme depuis des années, depuis 1973, alors qu'il n'est plus agriculteur depuis. qu'il n'est plus à la MSA depuis des années et il est retraité. Et il ne nous a pas fait part de ces changements. Donc il y a des fautes, c'est tout, il a des fautes, on ne peut pas laisser avec un personnage comme celui-là qui nous fait, et en plus il nous fait des procès à tire larigot pour un oui ou pour un non, il nous fait des procès.

- **M. PAUL Régis** : Oui je comprends.

- **M. BECKER Patrick** : Je ne peux pas lui laisser passer ça. Il faudrait encore que M. HOMBOURGER soit plus fort que la loi.

- **M. PAUL Régis** : Ben c'est ce que c'est passé jusqu'à aujourd'hui.

- **M. BECKER Patrick** : Ben aujourd'hui je ne veux plus. Moi je ne peux pas laisser ça. Après je serai peut-être aussi comme le reste, et c'est peut-être ce qui s'est passé depuis aujourd'hui, mis en défaut. Où en fait la justice va dire, Monsieur le Maire, ben c'est M. HOMBOURGER, il a le droit. Etc voilà non mais bon. Mais en attendant je ne peux pas, je ne peux dire, m'asseoir là-dessus et dire non, non je ne peux pas c'est pas possible, parce que le conseil municipal me le demande.

Le conseil municipal m'aurait demandé, on laisse tomber, on laissait tomber. Ce n'est pas moi qui m'acharne contre René HOMBOURGER. On ne s'acharne pas, on veut simplement rétablir la vérité, la justice. C'est tout, ici à KUNTZIG, on a décidé, vous le savez très bien, puisqu'on s'est déjà vu pour des affaires autres que ces affaires-là, pour le trafic quand vous passez, quand vous sortez des champs, le nettoyage des routes et tout ça...

Moi je me suis engagé quand j'ai été élu Maire, avec mon équipe, à rétablir l'ordre, ce qui ne se faisait plus avec l'ancien Maire.

L'ancien Maire, il était, enfin il faisait ce qu'il voulait et voilà, il n'était pas à cheval sur les règles, il y a eu des problèmes d'urbanisme, il y a eu plein de choses.

Et ça, c'est là-dessus qu'on a été élu, justement pour remettre les choses à plat. Donc aujourd'hui, c'est mon boulot de le faire.

- **M. PAUL Régis** : D'accord.

- **M. BECKER Patrick** : Ça marche ?
- **M. PAUL Régis** : Bon vous ne pouvez pas juste rester au fait que vous avez constaté la présence des vaches de DU JEUNE CHENE là-haut ?
- **M. BECKER Patrick** : Ben si.
- **M. PAUL Régis** : Sans que moi je vous dise c'est M. HOMBOURGER qui m'a autorisé.
- **M. BECKER Patrick** : Ben oui mais c'est la vérité M. PAUL. Vous ne pouvez pas dire l'inverse.
- **M. PAUL Régis** : Il va déposer plainte et ça va aller loin.
- « conversation inaudible »
- **M. BECKER Patrick** : Le problème c'est qu'il faut que ça s'arrête tout ça. Et il faut qu'on parte sur des bases saines avec des agriculteurs sains.
- **M. PAUL Régis** : Bon ben voilà ce qu'il se passe. moi je veux juste que.
- **M. BECKER Patrick** : Je sais que vous voulez juste. Je comprends votre position, mais en même temps moi, j'en ai une aussi et je suis dans une situation où je suis obligé de prendre des mesures. Après c'est pour tout le monde et également pour des agriculteurs futurs, etc.
- **M. PAUL Régis** : Non mais après on verra bien de toute façon.
- **M. BECKER Patrick** : Parce que vous savez que pour n'importe quoi, vous savez il vous file des terrains partout, mais vous savez que pour n'importe quoi demain il vous les enlève parce que vous n'avez pas de contrat. Le reste, ce qu'il a en propriété. Et vous ferez quoi le jour où il vous enlève les terrains.
- **M. PAUL Régis** : Non mais moi je ne suis pas du genre à avoir des embrouilles.
- **M. BECKER Patrick** : Non mais vous allez mettre où vos bêtes ?
- **M. PAUL Régis** : Ben c'est que je vous ai dit, si je décide de les garder, il faut que j'achète du foin et puis sinon il faut que j'en vende. Et puis voilà, ben on s'adapte, c'est juste que là, bon c'était....
- J'aurais très bien pu ne pas en mettre, ce n'est pas parce qu'il m'a demandé forcément d'en mettre.
- Moi je l'ai appelé quelque fois pour savoir si je pouvais et je n'ai rien eu de. Non non. moi vos histoires, je passe au-dessus.
- **M. BECKER Patrick** : Mais je sais, c'est pas après vous que j'en ai.
- **M. PAUL Régis** : Moi j'étais coincé avec ce truc depuis quand je suis venu vous voir et puis voilà.
- **ADJOINT** : même il faut un moment arrêter parce que vous ne pouvez pas être à la merci pendant encore 20 ans d'un mec comme ça, qui peut du jour au lendemain faire périliter votre exploitation. C'est invivable pour vous ça.
- **M. PAUL Régis** : Ben c'est invivable, oui, peut-être mais en attendant on fait ce qu'il faut.
- « conversation inaudible »
- « conversation inaudible »
- « conversation inaudible »
- **M. PAUL Régis** : De toute façon si je signe quoi que ce soit comme bail, c'est pareil, légalement nous, pour exploiter un terrain, il faut que j'ai un droit d'exploiter, que je dois envoyer à la DDT, et que ça passe en commission, on vous donne le droit d'exploiter.

Mais c'est un truc de fou d'exploiter un terrain, à devenir cinglé. On est bon avec zéro. Rien. Là les papiers que je vous ai fait signé. Les mutations à la MSA, c'est pas fait, l'autorisation d'exploiter à la DDT, c'est pas fait. Je ne suis pas bon, je ne suis pas bon, mais parce que je suis paysan. J'en ai rien à foutre de tout ça et je n'arrête pas de leur dire. De toute façon, je leur ai dit que je m'en foutais de toutes leurs conneries. Ils n'arriveront pas à tout me bouffer. Et après il faut encore voir qui est le paysan qui va venir me chercher des petites bêtes, parce que là, on peut aussi encore s'en occuper.

Judiciairement, je ne ferai rien. C'est beaucoup trop usant.

- **M. BECKER Patrick** : Oui c'est sur.

- **M. PAUL Régis** : La preuve l'issue elle n'est pas toujours bonne, avec ça je n'ai pas envie. Après moi, régler mes comptes, le truc, je ne vais pas casser la gueule non plus. Mais on arrive à se faire respecter dans le monde agricole, il n'y a pas tout le monde qui va venir me chatouiller. Il y a BRAUER qui a réussi à vous faire l'attestation mais ça c'est ...

- **M. BECKER Patrick** : Non mais ça c'est complètement indépendant. Il a un problème avec M. HOMBOURGER et il a attesté, il a fait une attestation.

« conversation inaudible »

Il ne supporte plus HOMBOURGER.

Lui il a dit : moi il n'y a pas de problèmes, la situation elle est là, elle est telle, on l'a connaît, moi je l'atteste, il n'y a pas de problème. Je n'ai pas peur de M. HOMBOURGER. C'est le seul qui m'a dit ça.

D'accord ? c'est tout, et il m'a fait une attestation comme quoi, ça se savait, que c'était courant dans le milieu, dans le monde agricole, que c'était connu que René HOMBOURGER sous-louait les terrains.

- **M. PAUL Régis** : Ouais j'ai pas assez de recul là-dessus.

- **M. BECKER Patrick** : Non mais voilà, c'est parce qu'il vous tient, il tient tout le monde. C'est pas normal ça, il n'a pas le droit de faire ça.

- **M. PAUL Régis** : Ben oui

« conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : C'est dégueulasse, il vous tient vous.

- **M. PAUL Régis** : A petite échelle, tout le monde le faisait en quelque sorte.

- **M. BECKER Patrick** : Lui c'est pas petite échelle, c'est grande échelle.

- **M. PAUL Régis** : Oui d'accord mais quand tout le monde met son petit truc, lui il est incapable de le faire en grand.

Votre terrain que vous avez sur la route des ponts là-haut, si un paysan le fait et qu'il y a aucun papelard de signé, ben les embrouilles c'est pas les mêmes.

Même pas fiscalement, c'est juste le paysan, enfin de compte, qui n'est pas dans les clous. Parce quand on exploite un terrain, on doit avoir une autorisation. Voilà, donc on est ...

- **M. BECKER Patrick** : Ouais mais vous risquez quand même gros avec ça. Vous risquez gros, je veux dire, le fait de travailler comme ça, vous avez quand même une exploitation agricole, c'est vous qui êtes ... euh je veux dire c'est votre gagne-pain. Si demain vous êtes coincé par exemple par le FISC, ou par les ... je veux dire, par la MSA.

- « conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : Elle sait qu'ils sont à côté de la plaque, les paysans ne sont pas bons. C'est connu que c'est beaucoup de boulot.

- **M. BECKER Patrick** : Ouais mais bon vous croyez qu'ils laisseront comme ça, que ça ne les dérange pas.

- **M. PAUL Régis** : Non mais ils sont en pleine connaissance de cause. C'est la loi française qui est beaucoup trop compliquée et qu'on n'arrive pas à suivre. ET puis, il n'y a rien qui est à jour de votre foncier, vous savez bien que le livre foncier, le cadastre et tout ça, ils sont à la rue depuis des années.

- **M. BECKER Patrick** : Non il y a des retards, mais il est à jour quand même le livre foncier.

- **M. PAUL Régis** : Ils sont à la rue, ils font des erreurs quand vous allez acheter des champs chez les notaires. Parce que nous on est tout le temps là-dedans, on va acheter des champs chez les notaires, ça passe par 4 personnes, il y en a 1 sur 2, il oublie un 10 devient un 100. Il y a des erreurs.

- **M. BECKER Patrick** : Ça ne doit pas être tellement comme ça.

- **M. PAUL Régis** : Autant quand c'est des terrains dans des communes où c'est remembré, il y a moyen à faire le tri. Mais sur Oudrenne, où c'est pas remembré, ça sert à rien, ça sert à rien du tout.

On se laisse tous courir l'un derrière l'autre comme ça. Et puis le livre foncier dit que ce n'est pas lui que c'est le cadastre. Après ben il faut remonter jusque chez le notaire. Et puis si le notaire, il a déjà fait une connerie à la base. On devient fou. Non ça c'est un gros souci en France. Et nous le problème, ben c'est qu'on est là-dedans, on exploite, en attendant, on exploite toutes les parcelles de France, le monde agricole.

« conversation inaudible »

Et donc quand un privé a un petit souci avec son terrain qu'il a racheté derrière chez lui et que le truc n'est pas bien passé chez le notaire, bon ben c'est facile de s'en occuper, on s'en occupe une fois tous les 10 ans quand on a racheté un bout de terrain, c'est quelque chose de gérable. Mais non avec les surfaces qu'on a, c'est ingérable, c'est pas possible. Surtout que c'est de la faute à personne. C'est ni le notaire, ni le cadastre, ni le livre foncier, et puis, et puis voilà.

Moi j'ai fait le point, et je suis encore en train, donc ça fait 1 an que je fais le point depuis qu'on a fait une société, j'en ai pour encore 1 an et au bas mot quoi. Parce que en 1 an j'ai fait ce était facile, j'ai tous les problèmes à régler et puis d'ici à ce que je règle les problèmes, il y a encore des personnes qui vont décéder. Ça va redevenir comme avant, et la MSA ils sont encore plus à la rue que tout le monde. Il faut une carrière pour tout mettre à jour, ensuite on transmet et le jeune il recommence. C'est pas possible, c'est pas gérable. Donc aujourd'hui.

- **M. BECKER Patrick** : Oui oui je comprends.

- **M. PAUL Régis** : Et personne n'est dans les clous, il faudrait que celui qui s'occupe du foncier dans chaque famille de propriétaires, il faudrait que ce soit presque un comptable qui soit vraiment dans les clous et qui vérifie tout, enfin bref, il faudrait qu'il gère en permanence quoi. Soit en permanence, soit au moins un moment être bien à jour, ça veut dire que même si il y a un élément tous les 6 mois qui se passe, mais que moins que ce soit.

- **ADJOINT** : Qu'il y ait quoi que ce soit, il faudrait mettre tout à jour.
 - **M. PAUL Régis** : Voilà, et c'est jamais fait. on reçoit des feuilles à tire larigot, la DDE qui nous rachète 1 mètre le long d'un champ, un champ qui fait 10 mètres puis qui arrive 5 mètres de large le long d'une route. La DDE, on ne sait pas par quelle opération nous exproprie les 10 mètres au lieu de 2 mètres, vous savez quand que c'est.
 - **M. BECKER Patrick** : Ils remettent peut-être à jour le bornage qui était à l'origine, c'est-à-dire « *conversation inaudible* » de la voie que les agriculteurs aussi ont rabiotée au fil des années. Vous vous allez jusqu'où vous pouvez.
 - **M. PAUL Régis** : C'est ça.
 - **M. BECKER Patrick** : Voilà, donc après vous allez un peu plus loin, c'est pas grave, vous dites c'est pas grave je suis à 1 mètre de la route mais en fait l'emprise de la DDE elle est de 10 mètres par exemple. Ils remettent les bornes et ils disent voilà, ce qu'on fait, ce qu'on va faire sur la commune, sur les chemins communaux. On l'a dit, on va les remettre comme ça vous pourrez passer avec vos engins.
 - **M. PAUL Régis** : La DDE quand elle refait un fossé par exemple, quand elle décide de refaire un curage de truc ou d'agrandir simplement une route. Ils reprennent, même qu'ils ont la place sur leur terrain, ils vont quand même reprendre encore une amplitude de 1 mètre.
 - **M. BECKER Patrick** : Ils ne vous le prennent pas physiquement, ils ne vous le prennent pas à vous ?
 - **M. PAUL Régis** : Non mais chez le notaire, ça passe, donc eux il y a le géomètre qui vient, il reborne toute la route à 1 mètre de plus, donc tous les champs qui arrivent sur la route, ils sont recoupés sur 1 mètre. Et ça c'est une feuille qui arrive comme ça : « vous êtes exproprié on vous donne 11.- € »
 - **M. BECKER Patrick** : Non mais ça c'est pour une nouvelle route, c'est pas pour une route visible.
 - **M. PAUL Régis** : Si DISTROFF c'est ce qu'ils ont fait, et vous le voyez sur plein de plans.
- Il y a l'entrée de route et puis ensuite vous avez un nouveau champ cadastré qui fait un pauvre rectangle de, j'sais pas moi, 10 mètres carrés grand max, la taille du champ quoi, et ça on nous envoie en même temps que la décision du tribunal, on nous envoie le chèque parce que de toute façon personne n'a signé pour vendre. Ils nous donnent un truc dérisoire donc dans tous les cas on n'aura rien.
- **M. BECKER Patrick** : Mais il doit y avoir une DUP, il doit y avoir une déclaration d'utilité publique pour ces choses-là.
 - **M. PAUL Régis** : C'est ça ils viennent nous demander si on veut le vendre et à tel prix.
 - **M. BECKER Patrick** : Oui après c'est le prix des domaines et puis voilà, parce qu'il y a eu une DUP et l'état a le droit de préempter des terrains, de les prendre à quelqu'un si il y a eu une déclaration d'utilité publique.
 - **M. PAUL Régis** : C'est ça.
 - **M. BECKER Patrick** : La déclaration d'utilité publique, elle est faite par le Préfet. Le Préfet, il signe si il y a, effectivement pour la route, il faut y avoir un trottoir ou un truc de 2 mètres en plus de la chaussée, c'est

d'utilité publique parce que ça a été fondé par la collectivité qui veut faire ça, peut-être par le département ou ;

« conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : Oui moi ça, il n'y a pas de soucis mais on reçoit des papelards comme ça et si maintenant quelqu'un devait remettre ça à jour, il faudrait être consciencieux pour reprendre tous les terrains, « conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : « conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : C'est pour ça que je dis, si le propriétaire il n'a pas un peu de fibre comptable, il ne le fait pas et plus personne se « conversation inaudible » et du coup on est dans une belle merde. Tout est beaucoup trop compliqué, alors qu'aujourd'hui avec les outils qu'on a, avec internet et tout ça, on devrait virer tout ça, mais le problème on vire toute la MSA, parce qu'eux ils ne servent à rien, ils ne servent vraiment à rien ceux-là, et.

- **M. BECKER Patrick** : Vous cotisez à la MSA, vous cotisez quand même ?

- **M. PAUL Régis** : J'ai pas de surface, non vraiment eux, ils ne servent à rien et ça fait des papelards et ils ont même pas de truc internet, on ne peut rien faire par internet.

- **M. BECKER Patrick** : Bon ben enfin moi j'ai bien entendu, j'ai bien compris que vous ne me répondrez pas au courrier.

- **M. PAUL Régis** : Non je vous ai dit.

- « conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : C'est pas grave, vous êtes venus me voir, donc je ne tiens pas compte du courrier, vous m'avez fait une réponse, donc j'ai entendu, donc moi je vais voir la suite à donner à tout ça, en attendant que ce bail se casse et qu'on puisse après.

- **M. PAUL Régis** : Si vous pouvez tourner juste la phrase comme vous avez mentionné « conversation inaudible » que je suis venu dire que c'est M. HOMBOURGER qui m'a autorisé, si vous pouvez faire un truc comme ça. En général que c'est comme les autres années de foin quoi...le reste je ne sais pas.

- **M. BECKER Patrick** : Comme les autres années, comme depuis longtemps. Ça de toute façon on le sait, donc voilà.

- **M. PAUL Régis** : Après une fois que c'est réglé, il reste prioritaire sur la location de la parcelle ou pas ?

- **M. BECKER Patrick** : Après on a dit, on a défini la priorité sur quelqu'un de KUNTZIG et un jeune agriculteur. Donc il est aujourd'hui prioritaire, parce qu'il est associé à Jean-Paul.

- **M. PAUL Régis** : Et ça vous verrez bien l'histoire que ça va donner parce que.

- **M. BECKER Patrick** : Non il n'y aura pas d'histoire, ce sera décidé par la commission ici.

- **M. PAUL Régis** : Histoire avec.

- **M. BECKER Patrick** : Et on a décidé ça dans le cadre de la commune.

- **ADJOINT** : Parce que toi, tu deviendrais locataire de cette parcelle là, ça donnerait des histoires par rapport à HOMBOURGER.

- **M. PAUL Régis** : Non je ne pense pas parce qu'HOMBOURGER à partir du moment où il ne l'a plu, il ne l'a plu. Je pense, je ne le connais

pas non plus extrêmement bien, je ne sais pas si il est plus rancunier que ça ou quoi, je ne sais pas.

Non c'est plus pas rapport plus aux autres paysans. Parce qu'eux ils estiment que moi j'en ai déjà de trop donc tout le monde va « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : Non ça n'a rien à voir, ça c'est mon problème et notre problème à la commune, on a dit on le retire à René HOMBOURGER, c'est écrit, pour le donner à un agriculteur, un jeune agriculteur du village ou un jeune agriculteur qui exploiterait les terres. Donc les critères sont là, et nous on décidera, il y aura des offres de faites, parce qu'on ne peut pas non plus dire, ben ce sera lui, il y aura le nom des postulants parce qu'il y a des gens qui le veulent le parc.

A la limite, je dirai un système d'enveloppe, celui qui le veut combien il met pour le parc communal et puis après on jugera avec les critères, déjà le critère si il y a des critères avantageux, combien on le loue et voilà il sera donné comme ça. Et en même temps il sera donné également en fonction, comme je vous l'ai déjà dit, c'est de la personne qui s'occupe, qui voudra aider. Je veux dire la personne en qui j'ai confiance.

- **M. PAUL Régis** : Moi, dans un an on verra bien comment que ça bouge encore en plus. Moi de toute façon je ne mettrai pas.

- **M. BECKER Patrick** : Non mais moi je vous aiderai s'il faut.

- **M. PAUL Régis** : Et après il y a tout ce qui est autorisation d'exploiter, parce que l'autorisation d'exploiter c'est la DDT qui la donne, donc moi quand je signe un bail avec quelqu'un, il ne vaut rien, il faut que je le fasse.

- **M. BECKER Patrick** : Valider par la DDT.

- **M. PAUL Régis** : Et normalement l'autorisation d'exploiter, donc c'est, vous avez votre terrain vous avez signé « *conversation inaudible* ». tout le monde, tous les paysans du coin peuvent demander l'autorisation d'exploiter sur ce terrain, n'importe qui. Tout le département peut venir, je demande l'autorisation d'exploiter sur ce terrain-là, il n'a pas besoin de votre signature.

- **M. BECKER Patrick** : Ben oui mais si j'ai un bail avec vous ? si j'ai un bail rural avec vous, il ne peut pas venir sur le terrain que je vous loue. Qu'est-ce que c'est que ces conneries ?

- **M. PAUL Régis** : Ben écoutez, moi je suis propriétaire, je serai moi propriétaire de ce terrain-là, n'importe qui pourrait venir demander l'autorisation d'exploiter, un autre paysan pourrait venir demander, sur mon terrain à moi. Mais c'est la DDT qui donne l'autorisation.

- **M. BECKER Patrick** : Non la DDT elle ne va pas donner l'autorisation sur mon terrain.

- **M. PAUL Régis** : L'autorisation d'exploiter, c'est n'importe qui peut demander l'autorisation d'exploiter, elle n'a pas besoin de la signature du propriétaire. Moi, si je suis par exemple, je fais l'autorisation d'exploiter, je vous demande de signer, le propriétaire signe, j'envoie ça à la DDT, je demande l'autorisation d'exploiter. Quand ça, ça tombe à la DDT, il y a une pub qui est faite qui tombe à afficher en commune. La commune, donc s'est affiché, tout le monde dans le département sera au courant parce que « *conversation inaudible* ».

- **M. BECKER Patrick** : Ça ne va pas intéresser non plus les agriculteurs de Moselle Est, faut pas rigoler. « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Eux, ils font faire une autorisation d'exploiter aussi, ils n'ont même pas besoin de vous donner la signature.
- **M. BECKER Patrick** : Oui mais si vous vous avez vos vaches dedans, c'est vous qui avez les vaches dedans, ils ne vont pas mettre leurs vaches à eux quand même. Qu'est-ce que c'est que ces conneries ?
- **M. PAUL Régis** : Ben c'est la DDT qui décidera.
- **M. BECKER Patrick** : Non. La DDT elle ne va pas pouvoir dire c'est M. BECKER Pierre qui va mettre ses vaches dans le parc alors que c'est M. Régis PAUL qui a un contrat des baux ruraux pour la location du parc et qui a signé et qui paye le fermage. C'est quoi ces histoires.
- **M. PAUL Régis** : Ben écoutez-moi bien, si moi je suis propriétaire personnellement.
- **M. BECKER Patrick** : Oui mais moi je suis une commune, je ne suis pas vous.
- **ADJOINT** : comme exemple.
- **M. PAUL Régis** : Moi je suis propriétaire de 6 hectares, je demande l'autorisation d'exploiter à la DDT, ça suis son cours par un affichage en mairie et tout ça. Il y a un autre paysan qui peut demander l'autorisation d'exploiter sur mon terrain, dont moi je suis propriétaire, mais je parle de moi en tant que paysan, et la DDT peut donner l'autorisation de mon terrain, de PAUL Régis paysan, à un autre paysan.
- **M. BECKER Patrick** : Ça ne se fait pas.
- **M. PAUL Régis** : La DDT arrive à le faire.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : C'est là qu'on en est dans le monde agricole.
- **ADJOINT** : c'est l'administration.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Mais l'autorisation d'exploiter elle est indifférente et du bail et de la propriété.
- **M. BECKER Patrick** : Mais si vous vous décidez d'exploiter, vous êtes le propriétaire, vous exploitez votre terrain, je ne comprends pas qu'on puisse mettre quelqu'un d'autre dedans, ce n'est pas possible.
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Parce que moi je dois avoir 200 hectares par exemple, celui l'autre qui a demandé, il a seulement 100. C'est à celui qui en a 100 qu'on donne l'autorisation d'exploiter. Parce qu'il en a moins et ils veulent tout lisser, voilà.
- **ADJOINT** : sur un terrain où tu es propriétaire, c'est incroyable.
- **M. PAUL Régis** : Tout à fait. c'est un truc de ouf, mais c'est comme ça, on en est là. Donc quand on va faire ça, si on le fait dans les règles. Parce que vous voudrez sûrement être dans les règles, moi j'aimerais bien aussi un jour être dans les règles, et si je demande l'autorisation d'exploiter, avec ce que j'ai fait comme société, je ne demanderai pas l'autorisation d'exploiter, et je l'ai dit à la DDT. Et je leur ai dit à la DDT.
- **M. BECKER Patrick** : Ça c'est de votre responsabilité ça.
- **M. PAUL Régis** : Après je leur ai dit et je m'en fous.

- **M. BECKER Patrick** : Moi à la limite, moi je vous loue, je vous fais un contrat de bail, moi je m'en fous que vous fassiez derrière ou pas l'autorisation d'exploiter.
- **M. PAUL Régis** : Un bail ne vaut rien s'il n'y a pas l'autorisation d'exploiter.
- **M. BECKER Patrick** : René HOMBOURGER, il n'a pas l'autorisation d'exploiter là-dessus.
- **M. PAUL Régis** : C'est vrai.
- **M. BECKER Patrick** : Donc son bail ne vaut rien.
- **M. PAUL Régis** : Un bail ne vaut rien, là je dis.
- **M. BECKER Patrick** : On n'est pas obligé d'aller chez le notaire, on peut faire un bail nous ici.
- **M. PAUL Régis** : Oui mais chez le notaire, si moi je vous loue à vous personnellement, 5 hectares ou 6 hectares.
- **M. BECKER Patrick** : Pas personnel, la commune.
- **M. PAUL Régis** : Personnellement, vous avez des hectares, je vous les loue et on se met d'accord, je veux vous les acheter. Le bail me rend prioritaire pour acheter.
- **M. BECKER Patrick** : Oui.
- **M. PAUL Régis** : Puisque je suis locataire, par contre, un autre paysan pourrait venir dire, tu as un bail de 6 hectares c'est bien, mais tu n'as pas l'autorisation d'exploiter donc ton bail il vaut rien.
Donc je ne suis plus prioritaire. Même si ça fait 10 ans que je vous loue le champ, je ne suis pas prioritaire parce que je n'ai pas l'autorisation d'exploiter qui va avec le bail.
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Mais vu que vous n'avez aucune intention de vendre votre terrain communal, on va dire qu'on se passe de l'autorisation d'exploiter et ça va aussi.
- **M. BECKER Patrick** : Oui, après moi, en tant que propriétaire, à la limite, la commune elle s'en fout que vous le fassiez ou pas. Ce n'est pas lié au bail l'autorisation d'exploiter.
- **M. PAUL Régis** : Vous ça vous change rien
- **M. BECKER Patrick** : Après c'est vous qui ne vous faites après la publicité, moi je m'en fous de ça.
- **M. PAUL Régis** : Moi de toute façon, je leurs ai dit que je ne leurs demanderais pas. Je ne leurs demanderais pas parce que je vais me faire arroser par tout le monde.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Demander l'autorisation d'exploiter sur des terrains que j'ai en privé, il y en a qui ne m'aiment pas, ils vont le faire.
- **ADJOINT** : C'est sûr.
- **M. BECKER Patrick** : C'est pire que Dallas chez vous.
- **M. PAUL Régis** : Oui le monde agricole c'est bien pourri. C'est n'importe quoi.
- **M. BECKER Patrick** : C'est terrible hein.
- **M. PAUL Régis** : Et si BRAUER vous a fait l'attestation, ce n'est pas pour rien non plus.
- **M. BECKER Patrick** : Non c'est pas.

- M. PAUL Régis : Même par rapport à HOMBOURGER.
- M. BECKER Patrick : Non mais ça..
- M. PAUL Régis : Parce que les autres paysans, ils nous auraient encore respectés, ils ne l'auraient pas fait.
Rien que par rapport à nous, même si ce n'était pas que par rapport à HOMBOURGER, par rapport à nous, ils n'auraient pas trop bougé...
- M. BECKER Patrick : En tous cas, il ne l'a pas fait pour de la contrepartie, il l'a dit.
- M. PAUL Régis : Non.
- M. BECKER Patrick : Non il l'a dit, moi je ne fais pas ça pour avoir quelque chose ça c'est clair. Tu étais là, il a dit je ne fais pas ça pour vous favoriser ou quoi que ce soit, je fais ça parce que René HOMBOURGER, c'est quelqu'un que, personnellement, je ne peux plus voir, et il si la vérité est là, je l'atteste, j'ai pas honte de le faire, je n'ai pas peur de lui.
Et il a dit, ce n'est pas pour avoir le parc. Il l'a dit, c'est pas pour avoir le parc et je ne vous en voudrais pas si je ne l'ai pas.
Et pour l'instant, moi j'ai pas de. Je ne sais pas. Et actuellement, il n'est pas agriculteur de KUNTZIG.
- M. PAUL Régis : Oui il a quand même des terrains ici.
- M. BECKER Patrick : Oui mais il n'est pas agriculteur de KUNTZIG. Il n'a pas d'exploitation agricole à KUNTZIG, ok ?
- M. PAUL Régis : Oui, « *conversation inaudible* », il loue rien quand même à HOMBOURGER.
- M. BECKER Patrick : Non non lui il fait rien avec HOMBOURGER.
- ADJOINT : il ne fait plus, il s'est fait assez avoir.
- M. BECKER Patrick : Il ne fait plus rien avec HOMBOURGER, c'est pas possible. Par contre c'est ça, c'est quand on a du mal avec lui. Et tous ils disent, plus personne ne veut avoir à faire à René HOMBOURGER.
- M. PAUL Régis : Et puis moi je suis tout seul, je suis le prochain sur la liste de toute façon, ça c'est quelque chose, vous me demandez tellement que.
- M. BECKER Patrick : Non mais René HOMBOURGER, au bout d'un moment, il ne peut plus non plus, il a tellement de terrains que. Il ne va pas se battre avec les agriculteurs, Il faudra bien qu'il s'arrange avec les agriculteurs.
- « *conversation inaudible* »
- M. BECKER Patrick : S'il ne traite plus avec personne, tous ses terrains, ça ne sert à rien.
- M. PAUL Régis : Oui mais disons, il a quand même 27 hectares à côté de la baraque, aujourd'hui.
- M. BECKER Patrick : Oui mais il faut qu'il entretienne.
- M. PAUL Régis : Ouais mais vu le monde agricole, il a quand même du monde qu'il n'a pas très loin pour faire ça.
- M. BECKER Patrick : Il faut qu'il entretienne, il faut qu'il entretienne sinon. Et le monde agricole, déjà, ils connaissent tous M. René HOMBOURGER, tous.
- M. PAUL Régis : Il y en a plein « *conversation inaudible* » pour 7 hectares.
- ADJOINT : rue des fonds où tu exploites ? Tout ça c'est à lui encore ?

- **M. PAUL Régis** : Oui oui toute la route jusqu'au bout.
- **ADJOINT** : derrière, il y a le Pierre aussi qui a une grande surface.
- **M. BECKER Patrick** : Pierre il est à droite je crois, à droite. Pierre c'est pas le. Pierre il a ce qui est blanc.
- **M. PAUL Régis** : Oui c'est ça.
- « *conversation inaudible* » tout le côté à droite, le chemin qui monte à « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Oui et à gauche aussi.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. BECKER Patrick** : Ça c'est le Pierre.
- **ADJOINT** : Et tout ça derrière non ?
- Non ça c'est « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. PAUL Régis** : Ben oui il est bien.
- **M. BECKER Patrick** : Ben il est bien, il a eu ça au remembrement.
- **M. PAUL Régis** : Oui surement.
- **M. BECKER Patrick** : Il a dit qu'il n'avait pas été favorisé au remembrement. Il faisait partie de la commission du remembrement et que c'était lui qui avait.
- **ADJOINT** : il est président non de la commission ?
- **M. BECKER Patrick** : Presque.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- **M. BECKER Patrick** : Et lui n'a pas été favorisé par le remembrement, il a laissé des prunes même.
- Bon M. PAUL merci.
- **M. PAUL Régis** : Mercredi on ensile.
- **M. BECKER Patrick** : Vous ensilez mercredi.
- **M. PAUL Régis** : Donc normalement il fait beau lundi, mardi.
- **M. BECKER Patrick** : Il n'y a pas de boue sur les. Ça va la ?
- **M. PAUL Régis** : Demain il fait un peu moins moche et lundi mardi il fait beau donc ça devrait aller.
- **M. BECKER Patrick** : M. PAUL je vous ai dit, moi, vous travaillez, je ne vous empêcherai pas de travailler. Si c'est dégueulasse, il faut nettoyer.
- **M. PAUL Régis** : Vous savez déjà que mercredi on ensile.
- **M. BECKER Patrick** : C'est tout.
- **ADJOINT** : je vous l'ai dit ça pour l'ensilage.
- Rue des jardins.
- **ADJOINT** : rue des jardins, ah dans le fond là-bas. Tu as quelque chose là-bas.
- **M. PAUL Régis** : Ben tout ce qui reste en maïs.
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »
- « *conversation inaudible* »

- « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : Je ne vous emmerderai pas, je ne vous emmerderai pas là-dessus. S'il faut, il faudra passer nettoyer le soir. Moi je sais quoi dire aux gens. Dire le paysan il faut bien qu'il travaille.

- **ADJOINT** : on est au courant, il exploite.

- **M. BECKER Patrick** : Voilà il exploite, moi je ne l'emmerderai pas là-dessus, mais il nettoie quand c'est sûr que c'est dégueulasse. Pas pour un petit bout de machin qui traîne, c'est pas ça qui emmerde les gens. Mais quand c'est sale vraiment. « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : Il fallait que je vous le dise.

- « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- Les LAFUMA. « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : Ok bon ben autre chose ?

- **M. PAUL Régis** : non rien de spécial, si la parcelle, si où je devais mettre de l'herbe dans le champ de maïs, près de la BIBICHE là-haut.

- **M. BECKER Patrick** : La BIBICHE ?

- **M. PAUL Régis** : L'ancien lit de la BIBICHE.

- **M. BECKER Patrick** : La BIBICHE, elle est là, là il y a le stade.

- **ADJOINT** : Le stade il est là, le terrain.

- « conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : Remettre le chemin « conversation inaudible »

- « conversation inaudible »

- **M. PAUL Régis** : Et je suis allé voir l'autre jour, pour le maïs en même temps, ça n'a rien donné en maïs.

Du coup j'ai fait un échange avec Olivier THILL, donc lui il devrait récupérer cette parcelle-là. Olivier THILL. Et moi je vais bien lui dire qu'il faut qu'il reste dans l'alignement là.

- **M. BECKER Patrick** : Oui dans le tracé du chemin.

- **ADJOINT** : Quand on passe chez le particulier.

- **M. PAUL Régis** : Surtout qu'on garde, euh, que le chemin il revienne ici.

- **ADJOINT** : mais s'il est déjà plus haut, ça évite à l'eau de passer dans le champ. Parce que le chemin aujourd'hui, il est chez les particuliers.

- **M. PAUL Régis** : D'accord.

- **ADJOINT** : Il a été déplacé chez un particulier.

- **M. PAUL Régis** : Oui on suit le fossé quoi. Moi je tacherai de lui dire.

- **ADJOINT** : S'il a besoin, on a un cadastre, on peut imprimer un plan « conversation inaudible » avec la parcelle sur lequel doit être le chemin normalement.

- **M. PAUL Régis** : Le tout c'est que lui respecte l'engagement que moi j'ai donné maintenant, vu que la parcelle je ne m'en occupe plus.

- **ADJOINT** : mais s'il y a besoin, on l'imprime. « conversation inaudible »

- **M. BECKER Patrick** : De toute façon, on va voir tous chacun, l'un après l'autre, à partir du mois prochain quand ce sera plus calme pour vous, avant la fin de l'année. Chacun, je vous recevrai tous individuellement avec une situation de vos terrains sur KUNTZIG et les chemins etc « *conversation inaudible* »

Didier, il a préparé les dossiers pour chaque agriculteur, où est ce que vous êtes ETC. donc il y a des choses qu'on veut vous dire et que vous avez peut-être à nous dire.

Donc on veut travailler ensemble avec vous.

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : non ensemble, on veut travailler avec vous, Didier il est là aussi, Didier LEFEVRE, il s'en occupe, il suit les choses, il faut qu'on travaille avec intelligence avec vous de toute façon.

Et on ne peut pas vous empêcher de travailler non plus, mais il faut qu'on travaille ensemble. On va en discuter ensemble avec Didier. Didier a préparé pour chaque agriculteur, donc Jean-Paul, Vous, tout ceux qui ont des terrains sur la commune, des situations et des choses qu'il faut répéter. Pour qu'on n'ait pas de soucis ensemble. Ça marche ?

- **M. PAUL Régis** : oui je sais très bien. Nous on peut entretenir, jusque-là on a entretenu, mais bon, maintenant, les fossés, on a plus le droit, « *conversation inaudible* ».

- « *conversation inaudible* »

- **M. BECKER Patrick** : Les fossés, on s'en fout. On vous montrera parce qu'il y a une carte.

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

- **M. PAUL Régis** : Ok, Bon ben merci.

- **M. BECKER Patrick** : Merci au revoir, à bientôt.

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

- « *conversation inaudible* »

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Signé : BLAU-GUFFLET

Pour copie conforme

AC. GUFFLET
Huissier de Justice

COUT DE L'ACTE

Honoraires	900.00
Transp. Art A.444-48	7.67
Total H.T.	907.67
Total TVA	181.53
T.F. Art 302 bis Y CGI	14.89
Total Euro TTC	1 104.09

Dossier n° 195619

